

Les mille sources de la Colère

N° 81

OCTOBRE 2015

RIFSEEP EN 3 MOTS

**ARBITRAIRE
INDIVIDUALISATION
INEGALITE**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) s'appliquera à TOUTE la fonction publique d'État dès le 1er janvier 2017 :

Il se compose de deux parties :

✓ Une indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) :

➤ Fonction : classement en différents groupes. Le rattachement à un groupe dépend de l'autorité locale (directeur régional ou départemental) avec un classement type théoriquement fourni par chaque ministère.

➤ Sujétions : classement en fonction des contraintes du poste. Complètement aléatoire et soumis au bon vouloir de l'autorité locale en fonction de ses affinités, de ses priorités et ses objectifs.

➤ Expertise : selon la connaissance du métier, réelle ou supposée de l'agent, et évaluée par la hiérarchie locale.

Sur tous ces points, aucune possibilité d'intervention des syndicats, les différentes cotations ne sont pas soumises aux CAP.

Les recours contre ces cotations sont impossibles en pratique.

✓ Un complément annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Tout est dans l'énoncé, ce sera fonction de l'évaluation de l'agent par le supérieur et il pourra représenter de 10 % (cat C) à 15 % (cat A) du régime indemnitaire.

POUR LA CGT, C'EST NON !!!

SERVICE PUBLIC EN DANGER

Au 01/01/2016, les trésoreries de Lapeau et Juillac ferment. Au 01/01/2017, c'est au tour des trésoreries de Meymac et Saint-Privat.

La directrice prend souvent comme prétexte que la situation des petits postes serait intolérable pour les agents et qu'il faut les fermer... Mais où est passé le discours « du guichet fiscal unique au plus près de la population » que l'administration a vendu à tout le monde pour cautionner la fusion impôts-trésor ? La proximité ne se mesurerait plus en kilomètres, il y a internet !!! Les discours s'adaptent en fonction du vent comme de véritables girouettes... Concernant les moyens humains, c'est bien l'administration qui est responsable de la situation actuelle en appliquant de façon dogmatique, années après années, les suppressions d'emplois et les transformations de missions. La DDFIP a beau jeu par la suite de dénoncer une situation inconfortable pour les agents. C'est une stratégie bien rodée et appliquée volontairement.

AVIEZ-VOUS VRAIMENT BESOIN DE VOUS DEPLACER ?

C'est par cette phrase « accueillante » que nos collègues de l'accueil devraient recevoir les usagers ! Vous n'y croyez pas ? C'est pourtant ce que propose un dépliant publié en août 2015 et disponible dans tout bon service d'accueil !

Vraiment, notre DG ne sait pas quoi faire pour essayer d'alléger nos tâches !

On vous l'avait dit : on l'a déjà entendu la petite musique : on supprime des postes (c'est la maladie) on restreint les horaires d'ouverture des services et on dissuade les usagers de se déplacer (c'est le remède...) et bientôt on vous annoncera que grâce à ces mesures, on peut à nouveau supprimer des agents !

Elle est pas belle la chanson ?

GREVE DU 8 OCTOBRE

À l'initiative de la CGT, de Solidaires, de la FSU, le 8 octobre se tenait une journée d'action interprofessionnelle pour combattre l'austérité.

La CGT Finances publiques appelait tous les agents de la DGFIP à la grève et à la manifestation pour porter avec les autres salariés du public et du privé leur lutte contre les politiques d'austérité et ses conséquences à la DGFIP : suppressions d'emplois, restructurations, attaque contre nos statuts particuliers et règles de gestion.

À la DGFIP, 13,11 % des agents étaient en grève, soit près de 12 000 agents selon un premier décompte partiel de la direction générale. Pour la Corrèze, 25,75 % des agents étaient en grève. Y a-t-il un malaise en Corrèze ?

En s'inscrivant dans cette journée, ils ont clairement manifesté leur refus de la démarche stratégique à la DGFIP et de tout recul sur le service public. Ils ont aussi rappelé que d'autres choix étaient possibles.

Pour la CGT Finances publiques il faut aujourd'hui agir ! Cette journée démontre que les personnels sont prêts à se mobiliser dans l'unité la plus large. Elle travaillera à construire ces futures mobilisations.

PRODUITS DIVERS, RECETTES NON FISCALES

L'application REP (Recouvrement des produits divers), dans le cadre des recettes non fiscales (RNF) prend en charge les factures externes dues aux ordonnateurs de l'État (ex : Ministère de l'Intérieur), les comptabilise et en assure le recouvrement. La très grande variété des produits et a fortiori des ordonnateurs à l'origine des créances, rend la définition d'une politique de sélectivité des poursuites délicate. En matière de produits divers, un nouveau délai de prescription de l'action de recouvrement de 5 ans a, de surcroît, été instauré par la loi du 17 juin 2008 remplaçant l'ancien d'une durée de 30 ans.

Or, à l'évidence, REP ne remplit pas son rôle d'aide à la mission du recouvrement, pire elle l'entrave.

Même si la DG a annoncé en 2015 la confection automatisée de saisies à tiers détenteurs (STD) dans REP, les pertes de temps occasionnées par les défaillances du système informatique génèrent de l'énerverment de la part des usagers et donc du stress pour les collègues chargés de les renseigner.

Si les titres de perception envoyés aux contribuables comportent pourtant toutes les informations utiles pour identifier la nature de la taxe ou de la redevance, il n'en est pas de même des lettres de relances et des mises en demeure !

Nos collègues sont ainsi dans l'obligation de renvoyer la copie du titre exécutoire. Si elle ne figure pas dans le dossier, elle doit être demandée à nouveau à l'ordonnateur, qui peut lui-même avoir changé de dénomination au fil des ans...

Pire, certains redevables, héritiers, reçoivent des mises en demeure pour des sommes dues par des personnes décédées... depuis de nombreuses années et il est bien difficile d'expliquer aux débiteurs les causes d'un tel retard.

L'application REP est à bout de souffle tout comme les agents qui doivent gérer ses dysfonctionnements !

DES NOUVELLES DU TITANIC

Le bâtiment du CFIP de BRIVE, dit le bateau, par son architecture, a depuis longtemps été baptisé le « TITANIC » car pour ceux qui ne le savent pas, il prend l'eau de toute part !

Depuis bientôt 2 ans, des fuites toujours plus nombreuses ont déjà provoqué la chute de plaques de plafond gorgées d'eau et de nombreuses inondations dans les bureaux, sans épargner la hiérarchie !

Mais où en est-on pour sauver les passagers du navire ?

L'administration lance des bouées en posant des rustines sur la toiture, mais espoir ! Une expertise vient d'être lancée (déjà !) pour on l'espère sauver définitivement le navire du naufrage !

Oui mais quand ?